

MAE DROLET-GIROUX
COLLABORATION SPÉCIALE

Médiatrice familiale depuis une vingtaine d'années, Claudette Guilmaine compte, au total, plus de 35 ans d'expérience en travail social. Aussi auteure, elle vient de publier son dernier livre, *Parent au singulier: la monoparentalité au quotidien*.

« Je pense que ma vocation de médiatrice était déjà tracée. Mon père a certainement été mon tout premier modèle de médiateur », confie-t-elle.

Contremaître dans une entreprise familiale en construction dirigée par deux de ses frères, le père de M^{me} Guilmaine était aussi un ardent défenseur des droits des travailleurs. Toute jeune, elle a compris l'importance des négociations entre des parties ayant des intérêts à la fois opposés et communs.

Après avoir obtenu son baccalauréat en travail social, Claudette Guilmaine s'inscrit au programme de maîtrise. Sa recherche porte sur l'enjeu de la garde partagée. Elle travaille d'abord en milieu scolaire pour ensuite être embauchée à titre d'experte auprès du tribunal afin d'évaluer la situation parentale concernant les enfants et émettre ses recommandations aux juges.

« Je voyais qu'il y avait parfois de gros dossiers à la cour, se souvient-elle. De requête en



Claudette Guilmaine est médiatrice familiale et auteure.

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

requête, des parents maintenant le lien dans la colère et le conflit. Je me disais qu'il était pourtant possible de faire autrement. Que si les parents étaient accompagnés dès le début de la crise, de la rupture, on pouvait les aider et leur donner des outils pour qu'ils ne perdent pas de vue l'intérêt de l'enfant.»

M^{me} Guilmaine s'est donc tournée vers la pratique autonome au cours des années 90. Elle a suivi une formation en médiation familiale et s'est d'abord associée à une avocate avec qui elle faisait de la comédiation. Elle travaille maintenant seule même si elle garde toujours un lien avec

des professionnels de différents horizons pratiquant la médiation.

Choisir son médiateur

« On a chacun nos forces, nos habiletés. Chaque médiateur doit traiter de la question du partage des biens et de la division du temps et des

responsabilités parentales lors d'une séparation. Le choix d'un médiateur se fait selon les besoins particuliers des parents et des enfants. S'il y a de gros enjeux financiers, par exemple, les parents peuvent se tourner vers un avocat. S'il y a un contexte social spécifique et problématique, le choix peut être un travailleur social », explique-t-elle.

L'important, soutient-elle, est qu'il y a de l'espoir, malgré la souffrance et les difficultés. Si les parents réussissent à surmonter les épreuves et collaborent au bien-être de l'enfant, sa mission est accomplie.

A SAVOIR

Médiateur familial

PERSONNES EN EMPLOI:

Plus de 225 membres inscrits à l'AMFQ

FORMATION: Formation spécialisée en médiation familiale.

À noter que plusieurs conditions sont nécessaires à l'obtention d'une accréditation, dont celle d'être membre en règle de son ordre professionnel et avoir cumulé trois ans d'expérience dans l'exercice de sa profession initiale.

PROFESSION DE BASE:

Un médiateur familial est issu du milieu psychosocial ou juridique. Il peut être travailleur social, psychologue, conseiller en orientation, avocat ou encore notaire.

Source: Association de médiation familiale du Québec (AMFQ)